

Community Well-Being

Bien-être de la collectivité

Q. Why “community well-being”?

A. Ensuring safety is always the number one priority. Any community and site that is selected to host this facility must be demonstrated to be able to safely contain and isolate used nuclear fuel for a very long period of time. Beyond ensuring safety, Canada’s plan will be implemented in a way that contributes to the long-term well-being or quality of life of the community and region.

Q. How is “community well-being” defined?

A. Only the community can decide what is in its long-term interest and whether this project will help the community both protect what is important and help achieve the community’s long-term goals and objectives. Each community may define “well-being” differently. A broad approach will help highlight the resources (social, economic, environmental) of the community and pave the way for thinking about how the project may affect the community in a variety of ways. Depending on the community’s vision for itself, this may include a broad range of elements, such as:

- » Safety and security
- » Economic health
- » The environment
- » Cultural dimensions
- » Spiritual dimensions
- » Social conditions
- » Enhancing opportunities for people and communities.

The project offers significant employment and income to the host community, region and province. However, with a project of this size and nature, there is the potential to contribute to social and economic pressures that must be carefully managed. The NWMO will work with the community to identify the processes and supports the NWMO will need to put in place to ensure the project helps foster well-being.

Q. What are some of the key factors to be considered?

A. The NWMO will work with the community to consider the effects of the project on factors such as:

- » Health and safety of residents and the community
- » Sustainable built and natural environments
- » Local and regional economy and employment
- » Community administration and decision-making processes
- » Balanced growth and a healthy, livable community
- » Ability to avoid ecologically sensitive areas and locally significant features
- » Availability of physical infrastructure required to implement the project
- » Ability of the community, and the social infrastructure it has in place, to adapt to changes resulting from the project
- » Availability of routes and associated infrastructure to transport used fuel from existing storage facilities to the repository site, or the potential to put these routes in place
- » The NWMO resources required to put in place physical and social infrastructure needed to support the project
- » Other factors identified by the community.

The ability of the community to benefit from the project, and the resources that would be required from the NWMO to support the community in achieving this benefit, would be a consideration in the selection of a site after all safety considerations have been satisfied.

Q. How is the NWMO supporting communities?

A. The NWMO encourages communities, early in the site selection process, to consider this project in the context of their long-term interests. The NWMO provides resources to communities in the site selection process to develop a community sustainability vision or plan. This is designed to help the community in thinking about whether or not this project does or does not align with the long-term objectives, goals and interests of the community.

Q. Pourquoi le « bien-être de la collectivité »?

R. La sûreté est notre plus grande priorité. La collectivité et le site qui seront choisis pour accueillir cette installation devront avoir fait l’objet d’une démonstration de leur aptitude à confiner et à isoler à très long terme et de manière sûre le combustible nucléaire irradié. Au-delà de la sûreté, le plan canadien sera mis en œuvre de manière à contribuer au bien-être à long terme ou qualité de vie de la collectivité et de la région.

Q. Comment définit-on le « bien-être de la collectivité »?

R. Seule la collectivité peut déterminer ce qui est dans son intérêt à long terme et si ce projet l’aidera à préserver ce qui est important pour elle ainsi qu’à atteindre ses buts et objectifs à long terme. Chaque collectivité peut définir son « bien-être » différemment. En utilisant une approche globale, la collectivité pourra plus facilement cerner les ressources (sociales, économiques, environnementales) dont elle dispose et amorcer une réflexion sur les diverses manières dont le projet pourrait influencer son mode de vie. Selon la vision que la collectivité a définie pour elle-même, cette approche pourrait inclure un large éventail d’éléments importants, par exemple :

- » La sûreté et la sécurité
- » La santé économique
- » L’environnement
- » Les dimensions culturelles
- » Les dimensions spirituelles
- » Les conditions sociales
- » L’augmentation des possibilités offertes aux citoyens et aux collectivités.

Le projet constituera une source importante d’emplois et de revenus pour la collectivité hôte, la région et la province. Toutefois, un projet de cette envergure et de cette nature peut également contribuer à accroître les pressions sociales et économiques, lesquelles devront être gérées avec soin. La SGDN travaillera avec la collectivité à identifier les processus et le soutien que la SGDN devra mettre en place afin que le projet favorise le bien-être de la collectivité.

Q. Quels facteurs seront entre autres pris en considération?

R. La SGDN travaillera avec la collectivité pour tenter de déterminer les incidences potentielles du projet sur des facteurs tels que :

- » La santé et la sécurité des résidents et de la collectivité
- » Le développement durable et l’environnement
- » L’économie et l’emploi à l’échelle locale et régionale
- » L’administration et les processus décisionnels de la collectivité
- » L’équilibre entre la croissance et un milieu de vie sain et agréable
- » La possibilité d’éviter les zones écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité
- » L’existence d’infrastructures matérielles permettant de mettre en œuvre le projet
- » La capacité de la collectivité et de l’infrastructure sociale dont elle dispose de s’adapter aux changements occasionnés par le projet
- » L’existence de voies de transport et d’infrastructures associées permettant le transport du combustible irradié depuis les installations provisoires d’entreposage jusqu’au site du dépôt, ou la possibilité de les mettre en place
- » Les ressources que la SGDN devra offrir pour mettre en place les infrastructures matérielles et sociales requises pour soutenir la mise en œuvre du projet
- » Autres facteurs relevés par la collectivité.

La capacité de la collectivité de tirer bénéfice du projet ainsi que les ressources requises de la part de la SGDN pour aider la collectivité à y parvenir devront être prises en considération dans le choix du site une fois que les conditions de sûreté auront été satisfaites.

Q. Comment la SGDN soutient-elle les collectivités?

R. La SGDN encourage les collectivités dès le début du processus de sélection d’un site à considérer ce projet dans le contexte de ses intérêts à long terme. Dans le cadre du processus de sélection d’un site, la SGDN donne aux collectivités accès à des ressources pour se définir une vision ou un plan de viabilité à long terme. Le but de cet exercice est d’aider la collectivité à déterminer si ce projet favorise l’atteinte de ses objectifs, buts et intérêts à long terme.

Jo-Ann Facella is the Director of Social Research and Dialogue at the Nuclear Waste Management Organization. She has worked for prominent public opinion firms (Gallup Canada and Goldfarb Consultants) and as Senior Advisor at Ontario Power Generation before joining the NWMO in 2002. Over the past 20 years, her work has focused on public involvement in policy making, and in particular, societal needs and expectations concerning the long-term management of used nuclear fuel. Ms. Facella has a master’s degree in Political Science.



Jo-Ann Facella est directrice de la recherche sociale et du dialogue à la Société de gestion des déchets nucléaires. Elle a travaillé pour les sociétés renommées de recherche sur l’opinion publique (Gallup Canada et Goldfarb Consultants) ainsi qu’à titre de conseillère principale pour Ontario Power Generation avant de se joindre à l’équipe de la SGDN en 2002. Au cours des 20 dernières années, ses travaux ont porté sur la participation publique aux décisions politiques et, en particulier, sur les besoins et les attentes de la société concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Mme Facella détient une maîtrise en sciences politiques.

“Ask the NWMO” is an advertising feature published regularly in this and other community newspapers to respond to readers’ questions about Canada’s plan for managing used nuclear fuel over the long term and its implementation. The Nuclear Waste Management Organization welcomes your questions. Please forward your questions to askthenwmo@nwmo.ca.

« Demandez-le à la SGDN » est un encadré publicitaire qui paraîtra régulièrement dans ce journal et dans d’autres journaux de la collectivité pour répondre aux questions que se posent les lecteurs sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et de sa mise en œuvre. La Société de gestion des déchets nucléaires attend vos questions. Veuillez envoyer vos questions à demandez@nwmo.ca.